



## PROTCOLE SANITAIRE



# Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal

Les compétitions ne sont possibles que dans le strict respect du protocole sanitaire F.F.P.J.P.

**APPLICABLE DU 24 JANVIER au 16 FEVRIER 2022**

**Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :**



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique



Portez un masque chirurgical ou en tissu de catégorie



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Eviter de se toucher le visage



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

## PROTCOLE DE PRATIQUE

**Port du masque :**

- **Obligatoire en intérieur à l'exception du temps de jeu**
- **Obligatoire en extérieur dans les situations où les règles de distanciation ne peuvent s'appliquer, à l'exception du temps de jeu**

**Distanciation physique sur un terrain (2m entre chaque participant)**

**Matériel individuel sans échange entre les pratiquants Saluer sans serrer la main**

**Lavage régulier des mains et du matériel de pratique**

## PROTCOLE D'ORGANISATION ET DE RESTAURATION

**APPLICATION DU PASS VACCINAL**

**Éviter les points de regroupement.**

**Mise à disposition de gel hydroalcoolique sur site.**

**Affichage et rappel des gestes barrières.**

**Sécurisation des flux + sens de circulation.**

**Référent COVID sur chaque organisation pour vérifier l'application du protocole.**

**BOULODROMES COUVERTS ET PLEIN AIR : Consommations à emporter totalement interdites (Buvettes ou distributeurs automatiques).**

**La consommation de nourriture et de boissons est autorisée si et seulement si elle est assise, servie par un professionnel de la restauration dans le respect du protocole HCR et se déroule avant ou après les rencontres - dans un espace dédié - pour les équipes, arbitres, bénévoles uniquement / Interdit pour le public.**

**BOULODROMES COUVERTS ET PLEIN AIR (contenant un restaurant ou un débit de boisson) - ERP TYPE N : Consommation autorisée et organisée dans le respect du protocole Hôtels - Cafés - Restaurants. Obligatoirement assis.**

Sous réserve des ajustements de modalités communiqués par le gouvernement.

